

Comment participer ?



Suivez tous les évènements organisés dans le cadre du débat public sur le site eos.debatpublic.fr



Prenez la parole lors d'un évènement pour poser une question ou exprimer un avis.



Rendez-vous sur le site eos.debatpublic.fr pour déposer un avis sur le projet ou poser une question au responsable du projet, qui vous répondra dans un délai de 15 jours.



Suivez les réseaux sociaux du débat et postez une question ou un commentaire [@debatpublicEOS](https://twitter.com/debatpublicEOS)

Le calendrier du débat

Pendant l'été, le débat vient à vous dans de nombreuses villes du littoral. Lors de certaines étapes, des réunions publiques de proximité sont organisées. D'autres étapes et des rencontres thématiques sont prévues à la rentrée.

Rendez-vous sur le site eos.debatpublic.fr pour suivre le calendrier complet des événements du débat !

Contact

Commission particulière du débat public
eos@debat-cndp.fr

Eoliennes flottantes en Méditerranée

Débat public

DU 12 JUILLET AU 31 OCTOBRE 2021



www.eos.debatpublic.fr

✉ eos@debat-cndp.fr



Comment s'informer ?



Retrouvez sur le site du débat eos.debatpublic.fr les documents mis à disposition par l'équipe du débat : ressources documentaires pour découvrir les enjeux du projet et vidéo en motion design de présentation du débat.

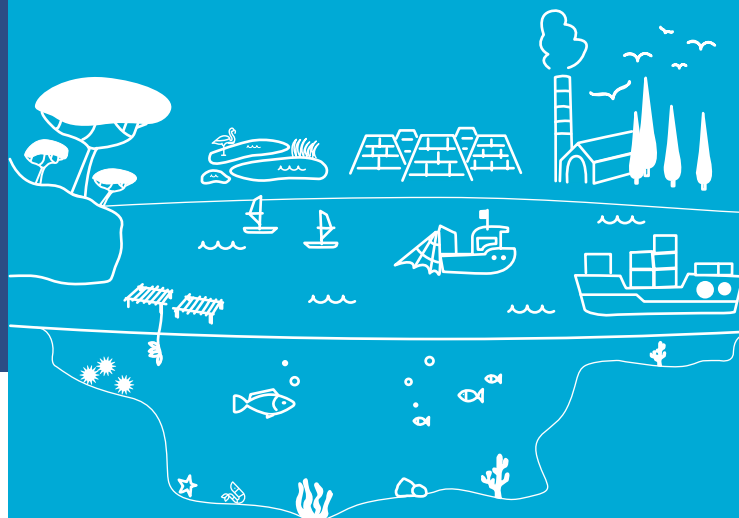


L'État met par ailleurs à disposition, le dépliant, le livret technique, l'atlas cartographique, la vidéo de présentation synthétique du projet, le dossier du maître d'ouvrage, les fiches thématiques du projet, les photomontages des impacts paysagers et l'outil cartographique de visualisation des données sur le site Geolittoral.

Qui organise le débat ?

LA commission nationale du débat public CNDP

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une autorité administrative indépendante. Elle a nommé une commission particulière (CPDP) composée de cinq membres et présidé par Etienne Ballan pour organiser ce débat.



DU 12 JUILLET AU 31 OCTOBRE 2021,
prenez part au débat public sur ce projet.

LE PROJET SOUMIS AU DÉBAT PUBLIC

Pourquoi un débat ?

La CNDP décide d'organiser un débat public lorsqu'un projet a des incidences importantes sur l'environnement ou sur l'aménagement du territoire.

À quelle étape du projet se tient-il ?

Le débat est une étape essentielle organisée à un moment où le projet peut encore changer ou ne pas être mis en œuvre.

Un débat public pour quoi faire ?

Quel est l'objet du débat ?

Le débat public doit permettre au public de débattre des questions suivantes :

- › L'opportunité, les objectifs et les caractéristiques principales du projet
- › Les impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire
- › Les enjeux socio-économiques
- › Les éventuelles solutions alternatives, y compris l'absence de mise en œuvre
- › La localisation des zones potentielles d'implantation des parcs et de leur raccordement.

Quels thèmes seront abordés ?

La commission a identifié cinq grands thèmes pour entrer dans le débat :

- › Environnement et écosystème marin
- › Politiques énergétiques nationales et locales
- › Usages et paysages de la mer
- › Le processus de décision
- › Technologies de l'éolien flottant

Et après ?

Après la publication du compte-rendu du débat, le ministère de la Transition écologique prendra la décision de poursuivre ou non le projet et précisera au public comment l'avis des citoyens est pris en compte.

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) prévoit qu'en 2030, 40% de l'électricité provienne de sources renouvelables. Pour parvenir à cet objectif, l'État envisage l'installation de deux parcs commerciaux d'éoliennes flottantes en Méditerranée.

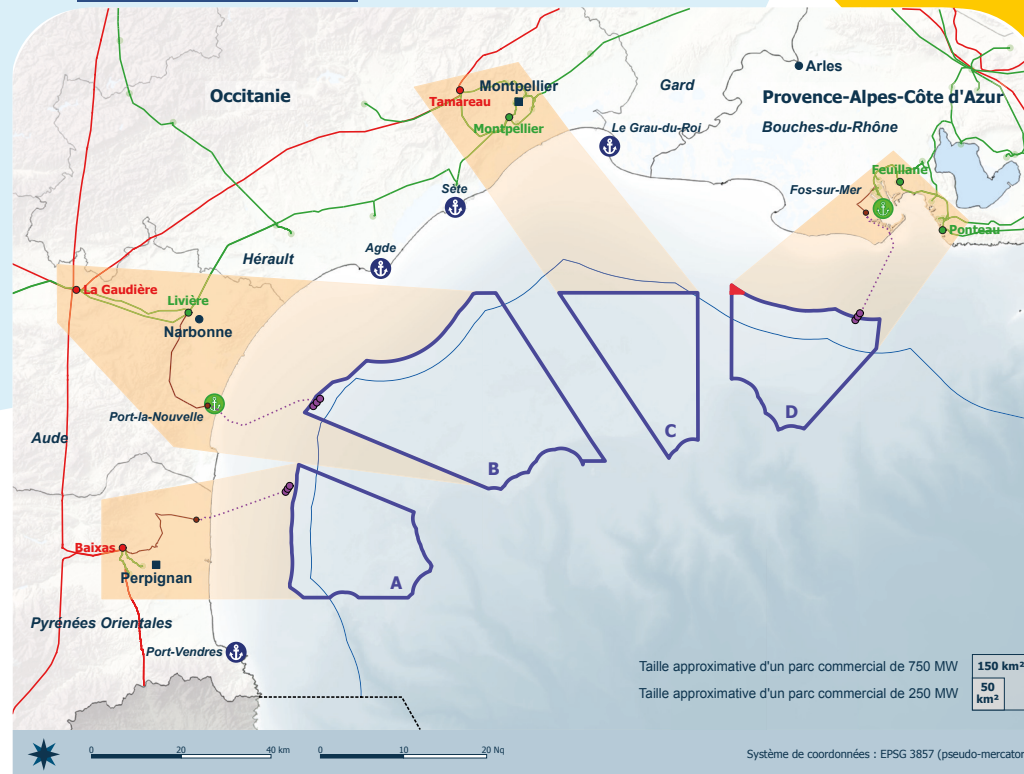
Comment l'électricité produite en mer est-elle amenée à terre ?

Les éoliennes sont reliées entre elles par des câbles électriques et sont raccordées au réseau public de transport d'électricité par l'intermédiaire d'un poste électrique en mer.

Qu'est-ce qu'un parc d'éoliennes flottantes ?

Les premiers parcs envisagés auraient une puissance de 250 MW chacun et compteraient une vingtaine d'éoliennes. Avec leur possible extension de 500 MW, le projet compterait au total une centaine d'éoliennes. Ces éoliennes pourraient mesurer jusqu'à 260m de haut.

Zone d'étude du projet pour les parcs éoliens et leur raccordement



Quelles sont les zones d'implantation possibles pour les parcs ?

Ces parcs seraient situés dans le golfe du Lion, entre la frontière espagnole et le golfe de Fos-sur-Mer. Les zones d'étude du projet recouvrent une superficie totale de plus de 3 300 km². Les premiers parcs de 250 MW pourraient occuper une surface d'environ 50 km² chacun (150 km² avec leur extension).



Eolien flottant - Projets pilotes

- Projets éoliens pilotes
- Raccordement des projets éoliens pilotes

Eolien flottant - Projets commerciaux

- Zones d'étude en mer
- Macro-zones à potentiel pour le développement de l'éolien commercial issues de la concertation de 2018
- Zone rédhibitoire - Enjeux Défense

Limites administratives et toponymie

- Préfecture
- Limite de département
- Principaux ports

Raccordement

- Réseau RTE existant
- Postes ● 400 kV ● 225 kV ● 63 kV
- Lignes — 400 kV — 225 kV — 63 kV
- Zones d'étude pour le raccordement à terre
- Zones d'étude pour le raccordement en mer

- Ports susceptibles d'être mobilisés / à mobiliser pour la construction des parcs éoliens flottants commerciaux

Délimitations maritimes

- Limite extérieure des eaux territoriales (12 milles)
- Limite des eaux sous souveraineté ou juridiction revendiquée par la France n'ayant pas fait l'objet d'un accord de délimitation avec un autre Etat